



UFLB

Union Française de Lethwei & Bando

PROJET DE REGLEMENT SPORTIF NATIONAL

SAISON 2026-2027

TOME 3

BANDO / LETHWEI COMBAT

PRE-COMBAT N - CLASSES C / B / A

Classement - poids - plein contact - projections - jugement - knock-down - KO/RSC - protocole medical - arbitrage

DOCUMENT DE TRAVAIL - NON APPLICABLE AVANT ADOPTION

Ce Tome 3 est un projet technique. Les formes C/B/A permettent la mise hors de combat et ne doivent pas être mises en œuvre avant validation du cadre juridique applicable à la discipline, adoption par les organes compétents, validation médicale et assurantielle, et accomplissement des formalités administratives requises. En cas de contradiction, les textes légaux et réglementaires en vigueur prévalent.

Projet de changement de dénomination envisagé pour l'assemblée générale du 31 octobre 2026. L'usage de l'appellation FNBLDA et de certains titres nationaux doit rester soumis à vérification juridique.

Version 0.1 - 4 septembre 2026

0. Statut juridique, champ d application et principes impératifs

Le present Tome 3 regit quatre niveaux adultes : Pre-combat N (Novice), Combat Classe C, Combat Classe B et Combat Classe A. Il complete le Tome 1 et doit etre lu avec le Tome 2 pour les pratiques educatives et assaut. Les regles du Tome 3 ne s appliquent pas aux mineurs.

AGE MINIMUM IMPERATIF

Les combats C/B/A sont reserves aux sportifs ages de 18 ans revolus au jour de la rencontre. Le Pre-combat N est egalement reserve aux majeurs dans le present projet. Aucun surclassement de mineur n est autorise dans ce Tome.

COUPS DE TETE ET COUDES INTERDITS

Dans toute la version 2026-2027 proposee, les coups de tete et les coups de coude sont interdits dans N, C, B et A, meme avec casque integral. Les frappes sur un adversaire au sol sont interdites. Ces interdictions sont coherentes avec l annexe III-28 du Code du sport lorsqu elle est applicable.

Le Code du sport vise les manifestations publiques ou diffusees au public dans lesquelles une rencontre peut prendre fin apres un coup rendant un adversaire incapable de se defendre. Lorsque la discipline ne releve pas d une delegation applicable, les articles R.331-46 a R.331-54, A.331-33 a A.331-36 et l annexe III-28 constituent le cadre de reference. La qualification exacte du Bando/Lethwei au regard des delegations 2026-2029 doit etre obtenue par ecrit avant application definitive.

0.1 Hierarchie des normes

1. Lois, decrets, arretes, prescriptions prefectorales et regles techniques de securite legalement applicables.
2. Decision et prescriptions du medecin de la manifestation pour toute question d aptitude ou de sante.
3. Reglement medical UFLB adopte et contrat d assurance effectivement souscrit.
4. Tome 1 - regles communes, puis present Tome 3 pour le combat adulte.
5. Bulletin particulier de la manifestation, qui peut etre plus restrictif mais jamais moins protecteur.

0.2 Principe sportif

La signature du Bando/Lethwei sportif UFLB est le combat debout complet : percussion, corps-a-corps actif, desequilibre, balayage et projection, sans poursuite au sol. La projection doit compter dans le jugement sans transformer la discipline en lutte ni en MMA.

Sommaire

1. Definitions des quatre niveaux N/C/B/A
2. Age, sexe sportif et eligibilite
3. Categories de poids et appariements
4. Classement N/C/B/A et progression
5. Equivalences interdisciplines et anti-sandbagging
6. Documents, aptitude et controle avant combat
7. Formats, reprises et nombre de combats
8. Aires : tatami et ring
9. Tenue, gants et protections
10. Cibles et techniques de percussion
11. Corps-a-corps, saisies et projections
12. Regles propres a chaque classe
13. Commandements et conduite de l arbitre
14. Knock-down, compte, KO et RSC

15. Jugement - systeme 10 points
16. Fautes, penalites et disqualification
17. Decisions sportives
18. Pesee et controle de categorie
19. Tableaux, repos et programmation
20. Entraîneurs et zone de coin
21. Officiels et qualifications
22. Dispositif medical et secours
23. Suspensions medicales et retour
24. Dopage, substances et comportement
25. Reclamations, resultats et video
26. OPEN, assurance et clubs invites
27. Titres, classements et terminologie
28. Annexes operationnelles
29. Sources et validations avant adoption

1. Definitions des quatre niveaux N/C/B/A

Niveau	Profil	Contact / issue	Objectif
N - Novice	0 a 4 experiences de plein contact significatives, sauf equivalence superieure.	Pre-combat appuye mais maitrise. Recherche du KO interdite.	Verifier la capacite a se proteger, travailler en rythme et projeter sans mise en danger.
C - Amateur	Premier niveau de plein contact adulte.	Plein contact. KO/RSC possibles.	Acquerir l experience du combat complet avec arsenal volontairement limite.
B - Intermediaire / confirme	Experience significative et niveau stable.	Plein contact confirme. KO/RSC possibles.	Hausse du rythme, de la tactique et de la qualite de projection.
A - Aguerri / elite amateur	Haut niveau amateur, classe sur dossier/palmares.	Plein contact elite. KO/RSC possibles.	Combats de reference UFLB, finales majeures et selection sportive.

N N EST PAS UN COMBAT AVEC KO

En Pre-combat N, si une frappe excessive provoque une chute, un etourdissement ou une incapacite, l arbitre n effectue pas un compte en vue de permettre un KO. Il arrete, fait examiner le sportif et sanctionne l auteur selon la gravite. La puissance excessive ne peut jamais constituer une voie de victoire.

2. Age, sexe sportif et eligibilite

Division	Age au jour de l evenement	Acces
N - Novice	18 a 40 ans inclus	Majeur, aptitude medecale, classe validee.
C - Amateur	18 a 40 ans inclus	Majeur, plein contact autorise apres validation de classe.
B - Confirme	18 a 40 ans inclus	Classe B validee avant la saison ou par decision de commission.
A - Elite amateur	18 a 40 ans inclus	Acces sur palmares et decision de commission.

- Les pratiquants de 41 a 50 ans restent, dans le projet 2026-2027, en Bando Assaut et ne participent pas aux combats avec KO.
- Les tableaux de combat N/C/B/A ne sont pas mixtes. Les categories de competition sont organisees separement selon les regles sportives applicables.
- Aucune autorisation d entraineur ou accord prive ne permet de contourner une incompatibilite d age, de poids, de classe ou une decision medicale.
- Le superviseur peut refuser une opposition pourtant inscrite si une incompatibilite de gabarit, experience, etat de sante ou niveau apparait avant le combat.

3. Categories de poids et appariements

3.1 Grille femmes - N/C/B/A

Categorie	Limite
-48 kg	jusqu a 48,0 kg
-52 kg	>48 a 52,0 kg
-56 kg	>52 a 56,0 kg
-60 kg	>56 a 60,0 kg
-65 kg	>60 a 65,0 kg
-70 kg	>65 a 70,0 kg
+70 kg	plus de 70,0 kg

3.2 Grille hommes - N/C/B/A

Categorie	Limite
-51 kg	jusqu a 51,0 kg
-54 kg	>51 a 54,0 kg
-57 kg	>54 a 57,0 kg
-60 kg	>57 a 60,0 kg
-63,5 kg	>60 a 63,5 kg
-67 kg	>63,5 a 67,0 kg
-71 kg	>67 a 71,0 kg
-75 kg	>71 a 75,0 kg
-81 kg	>75 a 81,0 kg
-86 kg	>81 a 86,0 kg
-91 kg	>86 a 91,0 kg
+91 kg	plus de 91,0 kg

3.3 Catchweight hors titre - exception

Poids du plus léger	Ecart maximal propose	Conditions
< 60 kg	3 kg	Meme classe; rencontre hors titre; accord ecrit des deux camps et superviseur.
60 a <75 kg	4 kg	Meme classe ou ecart de classe uniquement valide par commission; hors titre.
75 a 91 kg	5 kg	Evaluation morphologique obligatoire par superviseur.
> 91 kg	7 kg	Evaluation morphologique renforcee; aucune obligation d organiser le combat.

AUCUNE FUSION FORCEE

Une categorie vide ou un forfait ne justifie jamais une opposition manifestement desequilibree. Le consentement des combattants et des coachs ne remplace pas le devoir de securite du superviseur et du medecin.

4. Classement N/C/B/A et progression

Classe	Entree / maintien	Progression
N	0 a 4 experiences plein contact significatives. La commission peut classer directement C ou plus haut selon experience externe.	Passage C apres 5 rencontres N ou 3 victoires N, avec validation enseignant/commission. N ne devient pas une classe permanente.
C	Acces apres N ou equivalence. Classe de debut du plein contact adulte.	Passage B la saison suivante apres 10 combats C ou 7 victoires C. Passage anticipe possible pour securite ou niveau manifeste.
B	Experience significative; acces par progression C ou equivalence externe.	Acces A possible apres au moins 5 victoires B et validation de la commission. Peut rester B.
A	Haut niveau amateur; acces sur dossier, palmares et evaluation.	Classe de reference amateur. Retour en classe inferieure exceptionnel, jamais en N, apres longue inactivite et avis medical/sportif.

4.1 Regles de saison

- La classe validee s applique a toute la saison, sauf reclassement superieur impose pour securite ou erreur manifeste de declaration.
- Un sportif ne peut pas redescendre volontairement de classe pour faciliter un tableau.
- Un passage de classe superieure prend normalement effet la saison suivante, sauf decision motivee de securite de la commission.
- La commission conserve un registre central : nombre de combats, victoires, defaites, KO/RSC, suspensions et experiences externes.

5. Equivalences interdisciplines et anti-sandbagging

Experience externe declaree	Classe UFLB minimale proposee
0 a 2 combats plein contact	N ou C selon niveau technique et nature des combats.
3 a 9 combats plein contact	C au minimum.
10 a 19 combats plein contact	B au minimum.
20 combats et +	B ou A selon palmares, titres et niveau reel.
Experience professionnelle / semi-pro significative	A par default, sauf decision motivee plus restrictive.
Titre majeur national/international en sport de percussion	B minimum; A possible ou imposee selon dossier.

Sont prises en compte notamment les experiences en kickboxing, muaythai, boxe anglaise, savate combat, MMA, sanda, karate contact, lethwei, full-contact et disciplines analogues. Les assauts controles sont pris en compte pour l experience generale mais ne sont pas convertis mecaniquement en combats plein contact.

ANTI-SANDBAGGING

Dissimuler volontairement un palmares, un KO, une experience professionnelle, une suspension ou une pratique externe constitue une faute grave. Le combattant peut etre reclasse, retire du tableau ou disqualifie; le club peut faire l objet d un rapport disciplinaire.

6. Documents, aptitude et controle avant combat

- Licence UFLB et affiliation du club, ou procedure OPEN validee avant l evenement.
- Piece d identite permettant de verifier l age.
- Declaration complete du palmares et classe validee.
- Certificat ou document medical conforme au cadre legal applicable et au reglement medical UFLB.
- Lorsque l article A.331-34 est applicable : certificat medical de moins de trois mois mentionnant l absence de contre-indication a la pratique de la discipline concerne.
- Visite medicale pre-combat le jour de la manifestation lorsque l annexe III-28 est applicable.
- Absence de suspension medicale ou disciplinaire en cours.
- Controle des protections, bandages, gants, tenue et absence d objets interdits.

6.1 Motifs d inaptitude immediate

- Plaie ouverte, infection cutanee transmissible, saignement non maitrise.
- Signes neurologiques, cephee inhabituelle, confusion, vertige, trouble de l equilibre ou suspicion de commotion.
- Blessure musculo-squelettique incompatible avec le combat, fracture suspectee ou douleur majeure.
- Etat febrile, malaise, intoxication, alcoolisation ou alteration manifeste de la vigilance.
- Perte de poids recente manifestation dangereuse ou deshydratation selon appreciation medicale.
- Toute autre contre-indication decidee par le medecin, sans que l organisateur exige la divulgation publique du diagnostic.

7. Formats, reprises et nombre de combats

Niveau	Format standard	Repos entre reprises	KO	Max/jour
N	3 x 2 min	60 s	Interdit comme mode de victoire	2

Niveau	Format standard	Repos entre reprises	KO	Max/jour
C	3 x 2 min	60 s	Possible	2
B	3 x 2 min	60 s	Possible	1 recommande / 2 uniquement si protocole spécifique valide
A	3 x 3 min; 5 x 2 min possible pour combat de référence	60 s	Possible	1

Repos minimal propose : 90 minutes entre deux Pre-combats N; 120 minutes entre deux combats C. Lorsqu'un B est exceptionnellement programme deux fois dans la journée, repos minimum de 180 minutes et accord explicite du médecin. Un A ne dispute qu'un combat par jour.

APRES KNOCK-DOWN OU EXAMEN NEUROLOGIQUE

Un combattant ayant subi un knock-down avec atteinte à la tête, un compte de protection important, un RSC lié aux frappes ou une suspicion de commotion ne dispute pas une autre rencontre le même jour, sauf situation non neurologique clairement établie et décision médicale explicite. En cas de doute : pas de reprise.

8. Aires : tatami et ring

Niveau	Surface prioritaire	Exigences
N	Tatami	Zone active 8 x 8 m recommandée; zone de sécurité 2 m lorsque projections adultes.
C	Tatami ou ring	Tatami prioritaire pour circuit; ring autorisé si conforme.
B	Ring ou tatami	Ring recommande pour gala; tatami possible avec zone de sécurité renforcée.
A	Ring prioritaire	Tatami possible si le bulletin le prévoit et si la sécurité est validée.

8.1 Ring

- Ring à 3 ou 4 cordes lorsque l'annexe III-28 s'applique; coins protégés.
- Dimensions intérieures recommandées : environ 4,90 m à 6 m entre cordes.
- Plancher plan, amortissant, sans aspérité; toile tendue non glissante.
- Escaliers et accès libres pour combattants, officiels et médecin; coins rouge/bleu identifiés.
- Aucune cage n'est utilisée dans le présent projet.

8.2 Tatami

- Tapis jointif, plan, non glissant, sans jour ni surepaisseur.
- Zone de sécurité 2 m recommandée pour C/B/A; aucune table, chaise, public ou obstacle dans cette zone.
- La projection volontaire hors aire est interdite; l'arbitre doit casser le corps-à-corps avant une trajectoire dangereuse vers le bord.

9. Tenue, gants et protections

Element	N	C	B	A
Casque	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Gants <=86 kg	10 oz	10 oz	10 oz	10 oz
Gants >86 kg	12 oz	12 oz	12 oz	12 oz
Protege-dents	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Protege-tibias/cou-de-pied	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Protection genitale/pubienne	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Protege-poitaine combattantes	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Plastron	Obligatoire	Facultatif / bulletin	Non	Non

- Les gants des deux adversaires sont de structure identique; en championnat/coupe, l'organisation peut fournir les gants.
- Bandages souples controles avant gantage. Aucun renfort dur ou accumulation de ruban sur les articulations.
- Casque de sport de combat ajuste, sans element rigide saillant. Une protection faciale ne rend jamais licite un coup de tete ou une technique interdite.
- Pas de lunettes, lentilles dures, bijoux, piercings, montres, bracelets ou objets rigides.
- Cheveux longs attaches par lien souple; ongles courts; aucun corps gras rendant la saisie dangereuse.

9.1 Tenue

Short de Bando ou short de combat sans poche/fermeture dure. Pour N et C, t-shirt technique ou rashguard ajuste recommande et pouvant etre impose par l'organisation. En B/A, le bulletin fixe la tenue sportive uniforme. Les couleurs rouge/bleu doivent rester clairement identifiabiles.

10. Cibles et techniques de percussion

10.1 Cibles autorisees

Zone	N	C/B/A
Face avant et laterale de la tete	Touches controlees uniquement; effet de puissance interdit.	Plein contact autorise avec techniques legales.
Torse avant et lateraux	Autorise	Autorise
Cuisses - faces musculaires interne/externe	Low-kick controle	Low-kick plein contact
Jambe sous le genou	Balayage technique uniquement	Balayage technique uniquement
Dos, colonne, nuque, arriere de tete	Interdit	Interdit
Gorge, genital, articulations, genou	Interdit	Interdit

10.2 Techniques autorisees de base

- Poings directs, crochets et uppercuts avec la partie rembourree du gant.

- Coups de pied frontaux, circulaires et lateraux vers cibles autorisees.
- Coups de pied retournes et sautes uniquement si la trajectoire est maitrisee et sans contact de coude/avant-bras.
- Low-kicks sur la masse musculaire de la cuisse; aucune attaque volontaire du genou ou de l articulation.
- Genoux debout au corps uniquement dans la version 2026-2027 de base.
- Aucun coup de genou a la tete dans la presente version, meme en B/A. Une evolution ulterieure exigerait un amendement ecrit apres validation juridique, medicale et assurantielle.

10.3 Techniques de percussion interdites

- Coups de tete et coups de coude - interdiction absolue.
- Spinning backfist / poing retourne dans la version initiale 2026-2027, afin d eviter le contact accidentel du coude/avant-bras. Une future commission peut reexaminer cette technique.
- Toute frappe sur un adversaire au sol ou en situation de chute clairement engagee.
- Frappe de la nuque, arriere de tete, colonne, gorge, parties genitales ou articulation.
- Coup de pied descendant type axe-kick sur nuque/arriere de tete; stomp; coup volontaire vers le genou en extension.
- Attaque apres STOP/BREAK/TEMPS ou avant l ordre COMBAT.

11. Corps-a-corps, saisies et projections

Le corps-a-corps et la projection constituent la principale difference sportive avec le kickboxing classique. Ils doivent rester debout, actifs et brefs. Il n existe aucune phase de combat au sol dans le Tome 3.

11.1 Duree active

Niveau	Duree maximale si action active	Saisie de jambe
N	5 secondes	3 secondes pour action immediate
C	6 secondes	3 secondes
B	8 secondes	3 secondes
A	8 secondes	3 secondes

11.2 Saisies autorisees

- Saisie du tronc, bras, avant-bras ou epaule pour desequilibrer/projeter.
- Saisie breve de la jambe qui vient d attaquer, avec balayage, fauchage ou projection immediate.
- Clinch sans pression cervicale et sans traction de la tete vers le bas.
- Controle d un bras contre le tronc pour construire une projection, sans cle articulaire.

11.3 Projections autorisees

- Balayages pied-a-pied, fauchages et crochetages de jambe.
- Ramassage simple de jambe sans elevation dangereuse.
- Projections de hanche, de corps ou par desequilibre lorsque la trajectoire de chute est controlee.
- Amenée au sol par rotation ou changement d appui sans chute volontaire de l attaquant sur la tete/nuque de l adversaire.

11.4 Projections interdites

- Suplex, german suplex, projection verticale ou haute amplitude vers la tete/nuque.
- Slam vertical, powerbomb, ciseau saute, projection par cle articulaire ou traction cervicale.
- Sacrifice dangereux ou chute volontaire de tout le poids du corps sur l adversaire.
- Projection, poussee ou accompagnement intentionnel hors du ring/tatami.
- Toute projection que l arbitre estime non controlable compte tenu de la proximite du bord.

FIN DE LA PROJECTION

Des qu'une autre partie du corps que les pieds touche le sol à la suite d'une projection, l'arbitre annonce STOP. Aucune frappe, saisie, cle, immobilisation ou poursuite au sol n'est permise. Une projection ne constitue pas un knock-down sauf si l'incapacité est principalement causée par une frappe légale.

12. Regles propres a chaque classe

Regle	N	C	B	A
Puissance	Appuyée mais maîtrisée; aucun effet de KO recherché	Plein contact	Plein contact	Plein contact elite
KO comme victoire	Non	Oui	Oui	Oui
Coups tête poings/pieds	Contrôle strict	Oui	Oui	Oui
Low-kicks	Contrôle	Oui	Oui	Oui
Genoux corps	Contrôle	Oui	Oui	Oui
Genoux tête	Non	Non	Non - version 0.1	Non - version 0.1
Spinning backfist	Non	Non	Non - version 0.1	Non - version 0.1
Projections de hanche/corps	Faible amplitude	Oui contrôlées	Oui contrôlées	Oui contrôlées
Soulevement haut / slam / suplex	Non	Non	Non	Non
Sol	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

12.1 Novice N

- L'arbitre intervient rapidement sur toute escalade de puissance.
- Une chute par frappe ou un étourdissement signale un contact excessif : STOP, évaluation, sanction; aucun compte pour rechercher un KO.
- Deux contacts excessifs significatifs dans la même rencontre entraînent normalement l'arrêt de sécurité ou la disqualification selon responsabilité.
- Le N doit montrer une défense fonctionnelle, une chute maîtrisée et une capacité à suivre les ordres avant passage en C.

12.2 Classe C

- Premier niveau de plein contact : la précision reste prioritaire sur la brutalité.
- Kicks tête, poings, low-kicks, genoux au corps, saisies et projections autorisées.
- Le nombre de knock-downs admissibles est volontairement plus restrictif que B/A.
- L'arbitre peut prononcer un RSC plus tôt pour protéger un combattant peu expérimenté.

12.3 Classe B

- Rythme et pression plus élevés, mais les interdictions de sécurité restent identiques.
- Corps-à-corps actif jusqu'à 8 secondes; meilleure latitude de construction des projections.
- Aucune technique réservée aux professionnels n'est introduite : coudes et tête restent interdits.

12.4 Classe A

- Elite amateur UFLB; adversaires de niveau équivalent obligatoires.
- Formats longs possibles (3 x 3 ou 5 x 2) selon bulletin, avis médical et organisation.

- La classe A ne justifie jamais une tolerance aux fautes dangereuses : l integrite physique reste prioritaire.

13. Commandements et conduite de l arbitre

Ordre	Effet
COMBAT	Debut ou reprise de l action.
STOP	Arret immediat; les deux combattants cessent toute action.
BREAK	Separation du clinch; chacun recule d un pas net avant reprise.
TEMPS	Arret du chronometre et attente des instructions.
COIN	Retour au coin.
NEUTRE	Combattant valide dirige vers un coin neutre pendant un compte.

- L arbitre est responsable de la securite immediate, pas du spectacle.
- Il se place pour voir la tete, les mains, le corps-a-corps et la trajectoire des projections.
- Il casse le corps-a-corps si aucune action ne se construit, si une traction cervicale apparait ou si le bord devient dangereux.
- Il stoppe immediatement un combattant incapable de se defendre correctement; un compte ne doit jamais servir a prolonger artificiellement une situation dangereuse.
- Toute perte d une protection entraine suspension du combat.

14. Knock-down, compte, KO et RSC

14.1 Definition du knock-down

Il y a knock-down lorsqu a la suite d une frappe legale un combattant touche le sol avec une autre partie du corps que les pieds, s appuie sur les cordes pour ne pas tomber, ou demeure debout mais manifestement desorganise au point de necessiter un compte de protection. Une chute causee principalement par une projection, un balayage, une glissade ou une poussee n est pas un knock-down.

14.2 Compte de protection - C/B/A

1. L arbitre annonce STOP et envoie l adversaire au coin neutre.
2. Le chronometreur/signaleur aide au compte si le protocole de manifestation le prevoit; l arbitre conserve la decision finale.
3. Le compte est audible de 1 a 8 minimum. Le combat ne reprend pas avant 8, meme si le combattant se releve plus tot.
4. A 8, l arbitre verifie garde, regard, reponse et capacite a se defendre. S il existe un doute significatif, RSC ou appel du medecin.
5. A 10, si le sportif n est pas apte a reprendre, decision KO.
6. L arbitre peut interrompre avant 10 si une urgence ou une incapacite manifeste impose un arret immediat.

14.3 Limites de knock-downs

Classe	Limite de securite proposee
N	Pas de knock-down recherche : toute chute/etourdissement par frappe est traite comme contact excessif et incident de securite.

Classe	Limite de securite proposee
C	2 knock-downs dans une meme reprise OU 3 dans le combat = RSC de securite.
B	3 knock-downs dans une reprise OU 4 dans le combat = RSC.
A	3 knock-downs dans une reprise OU 4 dans le combat = RSC, sauf regle plus stricte du medecin/bulletin.

14.4 Definitions des arrêts

Code	Definition
KO	Incapacite a reprendre avant la fin du compte ou perte de connaissance liee a une action legale.
RSC-H	Arret de l arbitre pour frappes a la tete, defense insuffisante, accumulation ou signes neurologiques sans attendre le KO.
RSC-B	Arret pour frappes au corps / accumulation non neurologique lorsque le combattant ne se defend plus correctement.
RSC-I	Arret pour blessure; avis medical determinant sur l aptitude a poursuivre.
RET	Abandon par le combattant ou son coin.
DISQ	Disqualification pour faute ou comportement.

PERTE DE CONNAISSANCE

Lorsque l annexe III-28 est applicable, apres une mise hors de combat avec perte de connaissance, toute reprise de l activite est interdite avant deux mois et le retour a la competition exige un avis medical favorable et circonstancie. Les regles UFLB ne peuvent jamais reduire ce minimum.

15. Jugement - systeme 10 points

Chaque reprise est jugee independamment par trois juges. Le vainqueur de la reprise recoit normalement 10 points, l adversaire 9 ou moins. Le 10-10 doit rester exceptionnel.

15.1 Criteres dans l ordre

1. Efficacite nette et legalite des frappes : precision, cible, effet sportif licite et defense adverse.
2. Knock-downs et domination effective en C/B/A.
3. Projections, balayages et disequilibres propres : ils doivent peser fortement dans une reprise serree pour conserver l identite Bando.
4. Initiative utile, controle de la distance et de l espace, capacite a imposer le rythme.
5. Defense, esquives, blocages, contres et qualite technique generale.

15.2 Notes usuelles

Note	Situation indicative
10-9	Reprise gantee sans domination majeure.

Note	Situation indicative
10-8	Knock-down net ou domination tres claire et durable; peut aussi resulter de penalite.
10-7	Exceptionnel : plusieurs knock-downs ou domination extreme sans justification d un RSC. La securite prime; si la domination est dangereuse, l arbitre doit arreter.
10-10	Reprise reellement egale; usage exceptionnel.

15.3 Valeur des projections

Le combat plein contact n utilise pas un comptage additif 1/2/3 comme l assaut. Toutefois, une projection propre mettant nettement l adversaire sur le cote ou le dos tout en conservant le controle est une action majeure. Dans une reprise serree, une projection propre peut faire basculer le jugement, mais elle ne remplace pas un knock-down cause par frappe.

15.4 Penalites

Une penalite officielle de -1 point est appliquee par chaque juge a la reprise concerne. Les avertissements sans retrait sont inscrits au bulletin. En cas de disqualification, le score devient sans objet pour la decision finale.

16. Fautes, penalites et disqualification

16.1 Disqualification directe possible / obligatoire selon cadre applicable

- Coup de tete ou coup de coude.
- Frappe volontaire sur un combattant au sol.
- Frappe volontaire nuque, arriere de tete, colonne, gorge, parties genitales.
- Doigts dans les yeux, bouche, nez ou plaie; morsure; cheveux; griffe/pincement intentionnel.
- Projection intentionnelle sur tete/nuque, slam vertical, suplex dangereux ou projection hors aire.
- Attaque delibereement tardive apres STOP ou agression hors sequence sportive.
- Falsification d identite/palmares ou refus grave d obtemperer mettant en danger la securite.

16.2 Fautes ordinaires

- Passivite repete, fuite, saisie sans action, retenue des cordes ou usage des cordes pour projeter.
- Poussee pure sans technique, tete basse dangereuse, clinch avec traction cervicale.
- Coup accidentel de zone interdite, frappe apres BREAK sans intention grave, equipement volontairement deregle pour gagner du temps.
- Simulation, crachat volontaire du protege-dents, contestation persistante, comportement antisportif du combattant ou du coin.

16.3 Echelle de sanctions

Niveau	Mesure	Effet
1	Remarque verbale	Rappel sans retrait de point.
2	Avertissement officiel	Inscrit au bulletin; annonce a la table.
3	Penalite	-1 point; peut etre prononcee directement si faute nette.
4	Disqualification	Defaite immediate; rapport selon gravite.

Trois avertissements officiels entraînent normalement la disqualification, mais une faute grave peut conduire directement au retrait de point ou à la disqualification.

17. Decisions sportives

Code	Decision	Application
UD	Decision unanime	Les trois juges designent le meme vainqueur.
SD	Decision partagee	Deux juges pour un combattant, un pour l autre.
MD	Decision majoritaire	Deux juges pour un combattant, un juge nul.
KO	Knock-out	C/B/A seulement; incapacite de reprendre.
RSC-H	Arret arbitre - tete	Protection neurologique / defense insuffisante.
RSC-B	Arret arbitre - corps	Accumulation / incapacite a se defendre.
RSC-I	Arret blessure	Decision medicale ou securitaire.
RET	Abandon	Combattant ou coin abandonne.
DISQ	Disqualification	Faute grave ou cumul.
WO	Forfait	Absent ou non conforme apres procedure d appel.
NC	No contest	Accident/circonstance ne permettant pas une decision equitable.
TD	Decision technique	Scores acquis si une blessure accidentelle impose l arret apres une part suffisante du combat, uniquement si le bulletin l annonce.

En N, aucune decision KO n existe. Si une incapacité est causee par un contact excessif, l arbitre qualifie la faute et peut prononcer DISQ, RSC de securite ou NC selon les circonstances et l avis medical.

18. Pesee et controle de categorie

1. La pesee est organisee la veille ou le jour de la manifestation selon le bulletin; tous les sportifs d une meme categorie suivent la meme procedure.
2. Balance de reference controlee; pesage en tenue legere respectant la pudeur.
3. Tolerance technique standard : 200 g. Elle ne constitue pas un droit a combattre hors categorie si une regle superieure impose une limite differente.
4. Un second passage peut etre autorise avant cloture de la pesee dans le delai annonce.
5. Aucune methode de deshydratation rapide, sauna, combinaison de sudation, diuretique ou pratique dangereuse ne doit etre encouragee par l organisation.
6. Le sportif hors poids peut etre reclassé seulement si un tableau compatible existe et si le superviseur valide la securite; sinon forfait.
7. Aucune perte de poids supplementaire n est exigee par l organisateur lorsque le medecin identifie un risque.

19. Tableaux, repos et programmation

- Les tableaux separent les classes; aucune finale C contre B ou B contre A pour completer un tableau.
- Les clubs sont separees au premier tour lorsque possible; les athletes tres experimentes sont tete de serie pour eviter les desequilibres artificiels.

- Le superviseur verifie que les temps de repos minimaux sont realisables avant de verrouiller le tableau.
- En C, un sportif ne depasse pas deux combats par jour. En B/A, la programmation d'un seul combat par jour est la norme du projet.
- Apres KO, RSC-H ou suspicion de commotion, le tournoi est termine pour le sportif le jour meme.
- Un combattant ne peut etre engage le meme jour dans plusieurs formats de plein contact ou dans des tableaux multipliant dangereusement la charge de frappes.

20. Entraîneurs et zone de coin

- Un entraineur principal et un assistant maximum en C/B/A; un seul coach suffit en N.
- Les assistants restent dans la zone de coin et ne montent pas sur l'aire sans autorisation.
- Le coach peut abandonner pour proteger son sportif selon le protocole annonce (serviette ou signal clair).
- Le coach ne peut jamais demander de passer outre une decision medicale, ni conseiller un coup interdit.
- Le coach engage sa responsabilite sportive dans la declaration de l'experience, de la classe et de l'etat apparent de son athlete.
- Insultes, menaces, intrusion sur l'aire ou comportement dangereux du coin peuvent entrainer sanction du combattant, exclusion du coach et rapport disciplinaire.

21. Officiels et qualifications

Fonction	Minimum propose	Mission
Superviseur	Qualification federale; experience combat adulte.	Contrôle appariement, classe, aire, officiels, feuilles, incidents.
Arbitre central	Qualification juge/arbitre + premiers secours citoyen ou equivalent lorsque l'annexe III-28 s'applique.	Integrite physique, commandements, comptes, sanctions, arrêts.
Juges	3, qualifiés pour le niveau.	Juger independamment reprise par reprise.
Chronometreur	1	Temps, pauses, comptes selon protocole.
Secrétaire	1	Scores, penalites, resultat, suspensions.
Medecin	1 ou dispositif conforme au cadre applicable.	Aptitude, examen, arret medical, suivi des KO.
Secouristes	Selon dispositif; annexe III-28 : au moins 2 qualifiés par aire.	Prise en charge et evacuation.

REUNION REGLEMENTAIRE

Lorsque l'annexe III-28 s'applique, les sportifs ou leurs representants doivent etre presents a la reunion explicative du reglement avant la manifestation; un interprete est prevu pour les non-francophones. Le present Tome en fait un standard pour tout combat C/B/A.

22. Dispositif medical et secours

Pour les combats C/B/A relevant de l'annexe III-28, le standard minimal legal de reference comprend un medecin present pendant toute la manifestation et operationnel a proximite de l'aire, une ambulance, un telephone au bord de l'aire, une civere, au moins deux personnes qualifiees en secourisme par aire, un local de premiers soins/visite pre-combat et un local de controle antidopage.

- Sans medecin effectivement present lorsque sa presence est requise, aucun combat C/B/A ne commence ou ne reprend.
- Le medecin peut interrompre a tout moment pour examiner un sportif et autoriser ou refuser la poursuite.
- Le medecin peut examiner tout sportif apres le combat, en particulier apres KO, RSC, abandon ou blessure.

- Le plan d'évacuation, l'adresse exacte de la salle, l'accès des secours et le DAE sont vérifiés avant ouverture.
- Le secret médical est respecté : les officiels n'enregistrent que les informations nécessaires au sport et à la suspension, pas le diagnostic détaillé.

22.1 N - Pre-combat

Le N est sans KO recherche, mais reste une opposition adulte avec frappes. La présence médicale sur site est le standard UFLB recommandée pour toute compétition comportant du N et devient obligatoire si le cadre administratif, la salle, l'assureur ou le règlement médical l'impose.

23. Suspensions médicales et retour

Situation	Minimum / proposition de sécurité
Suspicion de commotion	Aucune reprise le même jour. Évaluation médicale et protocole de retour progressif.
KO/RSC-H sans perte de connaissance	Suspension interne proposée : 30 jours minimum de compétition et opposition dure, avec avis médical avant reprise.
Perte de connaissance	Lorsque annexe III-28 applicable : interdiction de reprise de l'activité avant 2 mois; avis médical favorable et circonstance avant retour à la compétition.
2 KO/RSC-H en moins de 90 jours	90 jours minimum proposés + évaluation médicale renforcée.
3 KO/RSC-H sur 12 mois	Suspension longue à fixer par commission médicale; bilan spécialisé recommandé avant retour.
Fracture / plaie / autre blessure	Durée fixée par le médecin; aucune reprise avant guérison et validation requise.

VALIDATION MEDICALE NECESSAIRE

Les durées internes de 30/90 jours sont des propositions de sécurité et doivent être adoptées dans le règlement médical UFLB. Elles ne remplacent jamais un délai légal plus long ni une prescription médicale individuelle.

24. Dopage, substances et comportement

- Les sportifs sont soumis aux règles antidopage applicables et doivent se conformer aux contrôles autorisés.
- Aucune substance, médicament ou méthode de perte de poids ne doit être conseillée par la fédération en dehors d'un cadre médical licite.
- Un sportif manifestement sous l'effet de l'alcool, d'un produit psychoactif ou dont la vigilance est altérée est retiré de la compétition et adressé au dispositif médical.
- La violence hors combat, les menaces, discriminations, harcèlement, paris illicites ou manipulation de résultat font l'objet d'un rapport disciplinaire.

25. Reclamations, résultats et vidéo

Point	Règle
Qui peut réclamer	Entraîneur principal ou représentant officiel du club.
Délai	15 minutes après annonce du résultat et avant le tour suivant si possible.

Point	Regle
Objet	Erreur de regle, calcul, identite, categorie, penalite objective ou procedure; pas simple desaccord avec appreciation d un juge.
Forme	Ecrit court, motif precis, signature; eventuelle caution seulement si un reglement financier adopte le prevoit.
Video	Non recevable sauf systeme officiel de video-review annonce avant la competition.
Decision	Superviseur / commission designee; decision sportive immediate sans prejudice d un recours disciplinaire distinct.

26. OPEN, assurance et clubs invites

Un evenement OPEN peut accueillir des sportifs issus d autres structures uniquement si l organisateur a defini avant l evenement une procedure assurantielle et administrative claire. Une simple licence a 2 euros ne doit jamais etre presentee comme une assurance individuelle accident.

- Verification de l assurance RC de l organisateur/federation et, le cas echeant, de la RC du club participant.
- Information claire sur l assurance individuelle accident et sur les garanties effectivement souscrites.
- Acceptation ecrite du reglement, declaration du palmares, classe UFLB provisoire et documents medicaux.
- Aucun combattant exterieur ne peut etre classe N s il possede une experience significative dissimulee ou non verifiee.
- L attestation de l assureur doit couvrir explicitement les competitions de Bando/Lethwei sportif, les projections, les officiels et les surfaces utilisees.

27. Titres, classements et terminologie

PRUDENCE SUR LES TITRES

Tant que le statut d agrement, le perimetre de delegation et la possibilite d employer certaines appellations ne sont pas juridiquement verrouilles, le present Tome recommande les formulations : Coupe UFLB, Open UFLB, vainqueur UFLB, classement UFLB, finale federale UFLB. L utilisation de "Champion de France", "Champion national" ou de l appellation "Federation nationale de" doit faire l objet de la verification juridique deja identifiee dans l audit du Tome 2.

28. Annexes operationnelles

28.1 Check-list combattant - zone d appel

Controle	OK
Identite / age 18+	[]
Licence / procedure OPEN	[]
Classe N/C/B/A validee	[]
Categorie de poids	[]
Palmares declare	[]
Document medical conforme	[]

Controle	OK
Absence de suspension	☐
Gants conformes	☐
Casque ajuste	☐
Protege-dents	☐
Protege-tibias/cou-de-pied	☐
Protection genitale/pubienne	☐
Protege-poitrine si requis	☐
Bandages controles	☐
Tenue / bijoux / ongles / cheveux	☐

28.2 Fiche de classement N/C/B/A

Champ	A renseigner
Nom / prenom / date de naissance	
Club	
Poids / categorie	
Combats UFLB N	
Combats UFLB C	
Combats UFLB B	
Combats externes plein contact	
Victoires / KO-RSC	
Experience pro/semi-pro	
Titres/palmares significatifs	
Classe proposee	
Classe validee / date / commission	

28.3 Bulletin simplifie de juge - 10 points

Reprise	Rouge	Pen. R	Bleu	Pen. B	Observations
1					

Reprise	Rouge	Pen. R	Bleu	Pen. B	Observations
2					
3					
4					
5					
TOTAL					

28.4 Fiche knock-down / arrêt

Donnee	A renseigner
Match / categorie / classe	
Combattant concerne	
Reprise / temps	
Nature : KD / KO / RSC-H / RSC-B / RSC-I	
Zone frappe / circonstances	
Nombre de comptes precedents	
Intervention medecin	
Decision / suspension provisoire	
Signature arbitre / medecin / superviseur	

28.5 Briefing arbitre avant classe

- Confirmer la classe, la duree et la limite de knock-downs.
- Rappeler : tete et coudes interdits; aucun coup au sol; genoux tete interdits dans V0.1.
- Rappeler les projections interdites et la procedure STOP apres chute.
- Identifier medecin, secouristes, coin neutre et signal du chronometreur.
- Verifier la procedure de compte et les codes RSC utilises.
- Confirmer la priorite absolue : arreter un sportif qui ne se defend plus correctement.

28.6 Inspection aire avant ouverture

Point	OK
Tatami/ring conforme et stable	[]
Zone de securite degagee	[]
Coins rouge/bleu/neutres identifies	[]
Gants de remplacement identiques	[]

Point	OK
Chronometres / gong / feuilles	[]
Telephone secours charge	[]
Civiere / acces ambulance si requis	[]
Local soins disponible si requis	[]
Medecin present / contact confirme	[]
Secouristes par aire	[]
Kit hygiene / sang / desinfection	[]
Table officielle hors zone	[]

29. Sources et validations avant adoption

Reference	Utilisation
Code du sport - art. R.331-46 a R.331-54	Regime des manifestations publiques de sports de combat et delais de declaration.
Code du sport - art. A.331-33 a A.331-36	Composition du dossier, certificat medical lorsque non delegue, renvoi aux RTS.
Code du sport - annexe III-28, version en vigueur depuis le 10/07/2024	18 ans, tapis/ring, assistance medicale, protections, arbitres, techniques interdites, reprise apres perte de connaissance.
Arrete du 22/12/2025 accordant les delegations jusqu'au 31/12/2029	FFK : arts martiaux du sud-est asiatiques; FFKMDA : kickboxing, muaythai, pancrace.
FFKMDA - Reglement Kickboxing general 2025-2026	Repere comparatif : classes B/A, progression 10 combats ou 7 victoires, organisation amateur.
FFKMDA - Referentiel competitions kickboxing 2025-2026	Repere comparatif : rounds, protections et niveaux.
FFKMDA - Reglement combat amateur Lethwei/Bando 2023	Repere historique uniquement; ne vaut pas autorisation actuelle de techniques contraires au cadre legal.
Tomes 1 et 2 UFLB 2026-2027	Architecture interne, assaut, categorie, projections et principes de securite.

29.1 Validations ecrites a obtenir

1. Ministere / autorite competente : qualification du Bando et du Lethwei au regard de la delegation "arts martiaux du sud-est asiatiques" et identification de la federation delegataire competente, s'il y en a une.
2. Prefecture : procedure exacte de declaration des manifestations C/B/A, pieces et delais applicables a la situation statutaire de l'UFLB.
3. Assureur : couverture explicite des disciplines, du plein contact, KO/RSC, projections, tatami/ring, officiels et clubs invites.
4. Commission medicale : documents d'aptitude, limites de knock-downs, suspensions 30/90 jours, protocole commotion et reprise.

5. Commission sportive/arbitrage : classement N/C/B/A, poids, progression, 10-point must, projections et procedure de compte.
6. Conseil juridique/statutaire : appellation FNBLDA et terminologie des titres/competitions avant toute publication definitive.

STATUT DU TOME 3

Version 0.1 du 4 septembre 2026. Projet destine a la commission sportive, aux arbitres, au medecin referent, a l assureur, aux dirigeants et au conseil juridique/administratif. Il ne doit pas etre presente comme un reglement definitivement adopte ou juridiquement valide avant les confirmations requises.